



# COMPOST VERT

## Information et tarifs

Janvier 2023

### AUTORISÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Notre compost vert est fabriqué à partir de branchages et de coupes d'herbe (déchets verts provenant de nos recyparcs). Il est produit sur notre dalle de compostage à HABAY-LA-NEUVE. Le processus de compostage dure en moyenne 3 mois durant lesquels des contrôles sont effectués pour maîtriser l'humidité, l'oxygène et la température. À la fin du processus, le compost est affiné et stocké en lots de 1 000 tonnes. Chaque lot est analysé par un laboratoire agréé indépendant.

Grâce à ce suivi qualité, notre compost de déchets verts répond aux normes des autorités régionales et fédérales :

- **certificat d'utilisation SPW n°COM/003/CA/3/0/20-021**
- **dérogation SPF Santé publique EM036.VH**

Il est également autorisé en **agriculture biologique** conformément au règlement européen **CE 2018 R 0848**. Notre numéro d'agrément délivré par *Foodchain ID Certification SA* est **BE BIO 03**.

### POINTS DE VENTE

#### **Vous êtes un particulier, un entrepreneur « parcs et jardins » ou une commune ?**

Vous pouvez acheter notre compost vert :

- ☞ au recyparc : en sac de 40 litres, au prix de 5 € TVAC le sac ;
- ☞ sur nos sites : en vrac, tarif dégressif à la tonne en fonction des quantités.

#### **Vous êtes un maraîcher ou un agriculteur ?**

Vous pouvez également acheter notre compost vert :

- ☞ au recyparc : en sac de 40 litres, au prix de 5 € TVAC le sac ;
- ☞ sur nos sites : en vrac, dégressif à la tonne en fonction des quantités, **jusqu'à 20 tonnes**.

**Notez qu'il est obligatoire, pour les maraîchers et les agriculteurs, de s'adresser à SEDE Benelux (+32 496 26 75 04) pour toute commande de plus de 20 tonnes par an. Pour les commandes de moins de 20 tonnes par an, vous pouvez contacter directement IDELUX Environnement.**

### TARIFS DÉGRESSIFS

Nos tarifs (HTVA 6 %) s'entendent par enlèvement, hors transport.

Quantité en vrac	€ HTVA / tonne par enlèvement	Commentaire
< 5 tonnes	36,54 € / tonne	Disponible sur nos sites (voir verso)
5 < 10 tonnes	26,10 € / tonne	Disponible à Habay uniquement et sur réservation obligatoire au + 32 63 42 31 64
10 < 20 tonnes	15,66 € / tonne	
20 < 30 tonnes	5,74 € / tonne	

Le compost est disponible en vrac. Sa densité varie entre 500 et 600 kg/m<sup>3</sup>. Un camion semi-remorque peut donc contenir maximum 26-27 tonnes de compost.



# SITES IDELUX ENVIRONNEMENT

Site	Adresse	Horaires d'ouverture	Contact
HABAY	Chemin des Cœuvins 6720 HABAY	lundi au vendredi : 7 h - 18 h 30	+32 63 42 31 64
MANHAY	Zoning industriel de Dochamps 6960 MANHAY	lundi au jeudi : 9 h - 17 h 30 vendredi : jusqu'à 17 h	+32 80 41 85 13
TENNEVILLE	Rue de la Pisserotte, 1 6971 CHAMPLON	lundi au vendredi : 7 h - 18 h 30	+32 84 45 01 02

## MODALITÉS PRATIQUES

Pour toute information ou commande, contactez Jean-Luc RENNESON, Assistant Qualité. Il pourra vous conseiller sur les modalités administratives de traçabilité, les quantités disponibles, les teneurs agronomiques...

IDELUX Environnement n'assure pas le transport. Vous pouvez donc :

- ☞ **venir chercher vous-même le compost** sur notre site de valorisation des déchets à HABAY ;
- ☞ **faire appel à un transporteur** (liste de transporteurs sur demande).

**Contact : Jean-Luc RENNESON, [jean-luc.renneson@idelux.be](mailto:jean-luc.renneson@idelux.be) ou +32 63 42 31 64**

## PAIEMENT - FACTURATION

### Vous êtes un particulier ?

Sur nos recyparcs comme sur nos sites, les paiements se font uniquement au comptant, par voie électronique.

### Vous êtes un professionnel ?

Sur nos sites, les paiements peuvent se faire :

- ☞ au comptant, par voie électronique ;
- ☞ sur facture.



Sur nos recyparcs et sur nos sites  
**PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**  
uniquement



Les factures seront établies mensuellement et payables à 30 jours, date de facture. Toute facture non payée à son échéance sera de plein droit et sans mise en demeure préalable productive d'intérêts au taux conventionnel de 12 % l'an, calculés sur le montant impayé. Ce montant impayé sera en outre automatiquement majoré de 20 % à titre de clause pénale forfaitaire, avec un minimum de 50 €. Ces intérêts de retard et clause pénale s'appliqueront également en cas de non-paiement à l'échéance convenue d'une traite acceptée. En cas de contestation, les tribunaux d'Arlon seront seuls compétents.

## À VOTRE SERVICE

### IDELUX Environnement

Jean-Luc RENNESON, Assistant Qualité

[jean-luc.renneson@idelux.be](mailto:jean-luc.renneson@idelux.be)

**+32 63 42 31 64**

Chemin des Cœuvins  
6720 HABAY-LA-NEUVE

[www.idelux.be](http://www.idelux.be) > Déchets

